

ANNEXE I

ÉPREUVES ÉCRITES				
ÉPREUVES	DATES	HORAIRES métropole	HORAIRES Antilles	LIEU
E2 Environnement professionnel* (commune aux 3 options)	Lundi 10 mai 2021	14h00 – 17h00	10h00 – 13h00	Selon les tableaux de rattachement des académies Voir annexe II
E3 Environnement scientifique et technologique* (commune aux 3 options) candidats non CCF	Mardi 11 mai 2021	14h00 – 18h00	10h00 – 14h00	
E5 Conseil et expertise scientifiques et technologiques* (spécifique à chaque option)	Mercredi 12 mai 2021	14h00 – 18h00	10h00 – 14h00	

ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES			
Respecter les calendriers des épreuves pratiques. L'organisation des autres épreuves relève de la responsabilité des regroupements interacadémiques.			
ÉPREUVES	DATES	HORAIRES	LIEU
U41 Techniques professionnelles (1) (commune aux 3 options)	Du lundi 17 mai au vendredi 28 mai 2021	8h00 – 19h00	Selon les tableaux de rattachement des académies Voir annexe II
U42 Mise en œuvre opérationnelle (spécifique à chaque option)	Du lundi 17 mai au vendredi 28 mai 2021	8h00 – 19h00	
E6 Soutenance du projet (2) (spécifique à chaque option)	à l'initiative des recteurs	8h00 – 19h00	
E1 LVE obligatoire, candidats non CCF	à l'initiative des recteurs		
Engagement candidat (facultatif)	à l'initiative des recteurs		
LVE facultative	à l'initiative des recteurs		
TRAVAUX ADMINISTRATIFS			
Correction des écrits	à l'initiative des recteurs		Selon les tableaux de rattachement des académies Voir annexe II
JURY FINAL : à l'initiative des recteurs			

(1) Le même sujet sera utilisé deux fois dans la même journée. Toute disposition devra être prise pour que les candidats des deux groupes ne puissent communiquer (**mise en loge**).

Les candidats ainsi que leurs modèles mis en loge prévoiront un déjeuner, aucune sortie ne sera autorisée. L'utilisation de moyens de communication, pendant les mises en loge ou au cours des épreuves, est rigoureusement interdite, pour les candidats et les modèles, comme pour les membres de jury.

(2) La note de synthèse ou le rapport d'activités professionnelles correspondant à l'épreuve E6 devra être adressé ou déposé, **en double exemplaire au moins 15 jours avant le début de l'épreuve E6**, au centre d'épreuves orales de rattachement.

* : pour la métropole, aucune sortie des candidats avant 2 heures d'épreuve, c'est-à-dire avant le début des épreuves aux Antilles